

Célébration de la Journée internationale de l'accès universel à l'Information (IDUAI) 2024 Accra , Ghana

Note conceptuelle

Thème: « Intégration de l'accès à l'information et de la participation dans le secteur public »

Organisateur: UNESCO, ministère de l'Information de la République du Ghana

Date: 1-2 octobre 2024

Lieu: Hotel Alisa, Accra, Ghana

Thème et portée

Du 1er au 2 octobre 2024, le gouvernement du Ghana et l'UNESCO accueilleront la Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAI) à Accra, Ghana, sur le thème « Intégration de l'accès à l'information et de la participation dans le secteur public ».

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés pour accroître l'accès public à l'information depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies, beaucoup reste à faire. Près d'un tiers des États membres des Nations Unies n'ont toujours pas entrepris de légiférer sur l'accès à l'information.

La Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 se concentrera sur l'importance de l'intégration des lois sur l'accès à l'information dans l'ensemble du gouvernement pour protéger les libertés fondamentales. Il est essentiel de maintenir le principe selon lequel l'accès à l'information doit être fourni par tous les organismes publics. La disponibilité des informations publiques doit être complète et gratuite et inclure une ouverture proactive garantie par la loi. Il s'agit d'une responsabilité partagée, non seulement d'un organisme dédié, mais de toutes les agences gouvernementales.

Objectifs & structure

La Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 offrira aux représentants gouvernementaux et aux acteurs de la société civile l'occasion de présenter comment les politiques d'accès à l'information sont mises en œuvre au sein des différentes entités gouvernementales. Les discussions mettront également en lumière le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la garantie de la cohérence des politiques pour la mise en œuvre de l'accès à l'information dans les secteurs publics et les partenariats public-privé. Les bonnes pratiques de la région Afrique seront mises en avant et il s'agira de démontrer comment l'accès à l'information peut favoriser des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable.

Les principaux objectifs de la Conférence mondiale de l'IDUAI 2024

- Encourager les gouvernements et la société civile à partager les meilleures pratiques pour intégrer l'accès à l'information dans les systèmes organisationnels et les cultures des autorités publiques.
- Évaluer et discuter de la situation de l'accès à l'information selon l'ODD 16.10.2, en identifiant les domaines du secteur public où les mécanismes d'accès à l'information doivent être renforcés.
- Établir et renforcer les liens entre différents acteurs, tels que les institutions gouvernementales, les ONG et les organismes internationaux, pour travailler ensemble à la promotion et à la protection du droit à l'information.
- Souligner que l'intégration de l'accès à l'information dans les institutions gouvernementales est un mécanisme clé pour renforcer la transparence et la participation publique.

La Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 comportera un panel interministériel de haut niveau sur la manière d'améliorer l'intégration de l'accès à l'information dans les secteurs gouvernementaux. Lors de cette discussion, les ministres seront invités à souligner l'importance d'un environnement favorable à l'accès à l'information, en se concentrant sur les aspects juridiques, technologiques et de développement durable de l'accès à l'information.

D'autres panels tenus tout au long de la Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 se concentreront sur l'avancement de l'accès à l'information dans des secteurs critiques tels que l'environnement, la santé, les TIC, etc. Ils discuteront également du rôle des instruments normatifs de l'Union



africaine, du Conseil de l'Europe et d'autres organisations intergouvernementales, en mettant en lumière divers aspects de l'intégration de l'accès à l'information.

Résultats :

- La Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 se conclura par l'adoption d'une « **Déclaration d'Accra** » par les participants. Le titre provisoire de la Déclaration d'Accra est « Exploiter le pouvoir des données pour un changement positif : un engagement pour l'accès à l'information ». La déclaration provisoire est en cours de rédaction par des chercheurs du Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria, en consultation avec les principales organisations internationales et régionales travaillant dans le domaine de l'accès à l'information.
- Le lancement d'une **publication commémorant le 10e anniversaire de la Loi modèle sur l'accès à l'information en Afrique**. La publication est rédigée par les représentants de Fesmedia Africa, en collaboration avec le bureau du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.

Contexte :

Les différentes branches du gouvernement produisent, reçoivent et détiennent des informations et des données du secteur public. Ce rôle significatif les place au cœur de l'accès à l'information. La divulgation et la diffusion de ces informations sont des catalyseurs de bonnes pratiques de gouvernance et des prérequis pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Le droit à l'information est de plus en plus perçu comme un aspect déterminant de l'état de droit dans toute société et doit s'appliquer à toutes les institutions gouvernementales, aux institutions municipales et aux partenariats public-privé. Les documents publics doivent être accessibles à tous, indépendamment de leur citoyenneté et quel que soit le motif de la demande d'accès. Atteindre ces objectifs n'est pas la seule responsabilité d'un organisme de surveillance dédié à l'accès à l'information, mais également des ministères, agences et organismes publics.

Le droit d'accès à l'information publique est essentiel pour la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques. L'accès à des informations pertinentes permet aux citoyens et autres parties prenantes de mieux comprendre les politiques gouvernementales, d'évaluer l'efficacité des services publics et de promouvoir les principes d'égalité, d'inclusion et d'ouverture.



Avec des garanties constitutionnelles, légales et politiques pour l'accès public à l'information, les organisations de la société civile (OSC) peuvent diffuser des informations sur les législations, les dépenses publiques, les mises en œuvre des politiques, les réalisations et les lacunes concernant l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains.

Au cours des dernières décennies, les administrations publiques ont reconnu que la prestation de services publics nécessite la contribution active de multiples acteurs de la société. À cette fin, la divulgation proactive des informations peut renforcer la capacité des citoyens et des OSC à évaluer les performances des gouvernements dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le bien-être, etc.

Ainsi, l'accès à l'information a gagné en reconnaissance mondiale en tant qu'élément clé pour la transparence, la responsabilité, la démocratie participative et la bonne gouvernance. Selon les données de l'UNESCO de 2024, en tant qu'agence de suivi des Nations Unies pour l'indicateur 16.10.2 des ODD, 140 États membres des Nations Unies ont adopté des garanties constitutionnelles, légales et/ou politiques pour l'accès public à l'information. Les cadres juridiques et la mise en œuvre de l'accès à l'information, basés sur des normes internationales, permettent aux citoyens de prendre des décisions éclairées sur leur vie quotidienne, leur environnement et leur avenir. L'accès à l'information joue un rôle dans l'amélioration de la santé et de la sécurité publiques et, par conséquent, du bien-être général.

Comme indiqué dans la [Déclaration d'Oxford](#), adoptée par les participants à la Conférence mondiale de l'IDUAI 2023, Internet est le principal facilitateur de l'accès à l'information et offre de nombreuses opportunités pour intégrer la divulgation proactive dans toutes les entités gouvernementales. Les participants discuteront également des meilleures pratiques des plateformes numériques permettant une divulgation proactive.

Enfin, bien que la fourniture d'informations en ligne et sous formats numériques soit cruciale, il est également important de veiller à ce que cet accès ne soit pas limité aux formats électroniques, compte tenu de la réalité marquante des fractures numériques, tant au sein des pays qu'entre eux. La Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 discutera des progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration d'Oxford de l'UNESCO en 2023. L'édition 2024 de la conférence discutera des mesures prises concernant les coupures et ralentissements d'Internet.

Selon les recherches de l'UNESCO, les données et contenus produits par les organismes gouvernementaux font partie du discours national, reflétant des éléments pour comprendre la réalité de la vie quotidienne et représentant la société. Leur accès ouvert aura un effet réel sur



le renforcement de la formation des identités des individus, des communautés et des pays . Les cadres d'accès à l'information et leur mise en œuvre peuvent significativement renforcer l'économie nationale des données, créant davantage d'emplois générateurs de revenus et contribuant fortement aux objectifs de développement économique.

Ainsi, l'une des sessions de la Conférence mondiale de l'IDUAI 2024 centrera ses discussions sur le rôle crucial des données dans la compréhension du monde par la société. L'objectif est de permettre aux individus, organisations et gouvernements de faire des choix éclairés.

À la fin de la conférence, les participants seront invités à adopter une déclaration finale, avec pour titre provisoire « Exploiter le pouvoir des données pour un changement positif : un engagement pour l'accès à l'information ».

Les participants à la conférence partageront également les bonnes pratiques en matière de dispositions légales spécifiques garantissant que l'accès à l'information publique concerne toutes les populations, en particulier celles qui pourraient encourir un risque accru de marginalisation ou de discrimination dans certains contextes, en fonction de facteurs tels que le sexe et le genre, l'état civil, l'âge, la race, l'ethnicité, le handicap, le statut socio-économique, l'éducation, etc. Par exemple, il est important de garantir l'accès à l'information publique aux femmes dans les zones rurales, où un grand nombre ne possèdent pas de téléphones portables, n'ont pas accès à Internet ou ne sont pas en mesure d'accéder à l'information publique en raison de normes socioculturelles. Les informations doivent également être produites et diffusées sous des formats appropriés pour répondre aux besoins des publics, par exemple pour assurer leur accessibilité aux personnes vivant avec un handicap.
